

# CHAMPIONNATS PROVINCIAUX SENIORS

## SIMPLES



# Dimanche 13 janvier 2019

## Complexe sportif de la porte de Trèves - BASTOGNE

### Inscriptions

Organisation du club de **Val d'Attert**

Afin d'être plus efficace, les inscriptions seront reçues uniquement en ligne sur le site de la province pour le **9 janvier à minuit** au plus tard. Inscriptions et consultation via le bouton **INSCRIP.COMPET.**  
Les tableaux seront tirés le **10 janvier** et ne seront plus modifiés par après...

### Horaire

**Présence obligatoire un quart d'heure avant le début des séries**

09 H 30 : Simples Messieurs E  
10 H 00 : Simples Messieurs NC  
10 H 30 : Simples Dames NC  
13 H 00 : Finales NC – E

12 H 30 : Simples Messieurs C  
13 H 30 : Simples Messieurs D  
14 H 30 : Simples Dames C  
15 H 00 : Simples Messieurs B  
15 H 00 : Simples Dames D  
15 H 30 : Simples dames B  
17 H 00 : Finales D – C – B

**Balles blanches  
Short et polos  
blancs interdits**

**Dans la limite du possible,  
les premiers tours  
se joueront en poule**



**Dans la mesure du possible, les prix seront remis dès que la série sera complètement terminée.**

### Remarques

- ✓ Le droit d'inscription sera facturé au club d'appartenance des joueurs sur la note de frais récapitulative qui leur sera adressée en temps opportun
- ✓ Un relevé avec la liste des joueurs inscrits sera fourni à chaque club concerné.
- ✓ Le joueur inscrit et qui sans justification (à fournir dans les 48h) ne se présentera pas sera automatiquement pénalisé d'une amende de 25 €. De même tout abandon non justifié en cours de compétition sans autorisation du juge-arbitre sera également pénalisé.
- ✓ En simple, un joueur(euse) ne peut s'inscrire que dans la série de son classement.
- ✓ La tenue sportive est obligatoire. Les semelles noires sont interdites dans la salle de sport.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans le complexe sportif excepté à l'extérieur.
- ✓ Le prix des inscriptions est fixé à **6 €**.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- ✓ Juge-arbitre : CP Luxembourg.

## Qualification pour les championnats de Belgique du 31/03/2019

### Messieurs :

*En série B : les 3 premiers du championnat provincial et le 1<sup>er</sup> du critérium ; 8 places supplémentaires seront distribuées aux quart de finaliste des championnats AFTT du 3 février 2018 à Namur (Tabora).*

*En C, D & E, le 1<sup>er</sup> du championnat provincial et le 1<sup>er</sup> du critérium ; 6 places supplémentaires seront distribuées aux 6 premiers des championnats AFTT du 3 février 2018 à Namur (Tabora).*

### Dames :

*En série B : la 1<sup>ère</sup> du championnat provincial et la 1<sup>ère</sup> du critérium ; 8 places supplémentaires seront distribuées aux quart de finaliste des championnats AFTT du 3 février 2018 à Namur (Tabora).*

*En C & D, la 1<sup>ère</sup> du championnat provincial et la 1<sup>ère</sup> du critérium ; 6 places supplémentaires seront distribuées aux 6 premières des championnats AFTT du 3 février 2018 à Namur (Tabora).*